

7. Il faut tout mettre en oeuvre pour briser la "forteresse européenne". Les ententes de RDP que le Canada a conclues avec huit pays du GPEI et de la CE sont en ce sens encourageantes.
8. On pourrait également envisager la possibilité de donner suite à la proposition du secrétaire américain à la Défense qui préconise une "base de recherche et de défense à deux piliers" où le Canada, les États-Unis et la CE partageraient leurs besoins militaires selon leurs spécialités. Certains matériels seraient mis au point en Europe, d'autres au Canada et aux États-Unis. La production serait partagée de la même manière, sauf que la production en second se ferait toujours dans le continent où aurait eu lieu la conception originale du produit.
9. Cette fois, la concurrence ne suivrait pas le modèle antérieur, qui consistait à opposer les sociétés nord-américaines et européennes les unes contre les autres, une procédure qui ne porte jamais fruit. La concurrence s'exercerait plutôt entre plusieurs consortiums, chacun comprenant des sociétés nord-américaines et européennes. C'est le cas des consortiums ACCSCO et AMS dans le cadre du Système de commandement et de contrôle aérien (ACCS) de l'OTAN. Les gouvernements d'Amérique du Nord et leurs alliés d'Europe se verraient offrir le choix non pas entre plusieurs modèles de chars nationaux, mais entre plusieurs types de chars, chacun ayant un contenu nord-américain et européen important.
10. Le Gouvernement du Canada devrait aider l'industrie canadienne à jouer un rôle plus actif dans la participation aux programmes de coopération de l'OTAN.